



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 064 932
A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 82420059.6

(51) Int. Cl.³: B 65 D 81/32

(22) Date de dépôt: 03.05.82

(30) Priorité: 04.05.81 FR 8108942

(43) Date de publication de la demande:
17.11.82 Bulletin 82/46

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: Manufacture Lyonnaise de Bouchage
Société Anonyme
133 Rue de Montagny
F-69008 Lyon(FR)

(71) Demandeur: SOCIETE RICARD Société Anonyme
62 Rue Hélène Muller
F-94320 Thiais(FR)

(72) Inventeur: Bereziat, Alain
Rue de la Fromagerie Thil
F-01120 Montluel(FR)

(72) Inventeur: Silaire, André
25 Allée des Petites Garennes Chevry 2
F-91190 Gif-sur-Yvette(FR)

(74) Mandataire: Monnier, Guy et al,
Cabinet Monnier 142-150 Cours Lafayette
F-69003 Lyon(FR)

(54) Gobelet à boire permettant au moment de l'emploi le mélange de deux doses de constituants.

(57) Le gobelet comprend un récipient (1) en forme de verre dont le fond présente une tubulure axiale (2) dans laquelle se visse la base ouverte d'une douille (3) renfermant une fiole (4), l'ouverture de cette dernière étant appliquée de manière étanche contre une garniture (5). Lorsque cette douille est dévissée, le contenu de la fiole se mélange à celui du verre. Le brevet décrit trois variantes.

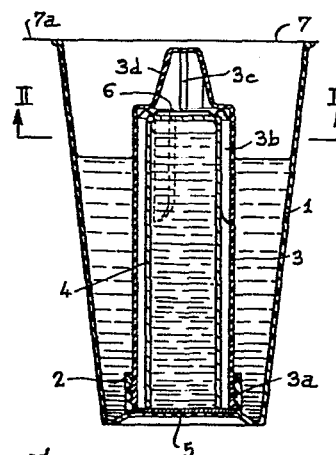


Fig. 1

EP 0 064 932 A2

Gobelet à boire permettant au moment de l'emploi le mélange de deux doses de constituants

On sait qu'un certain nombre de boissons sont constituées par le mélange, en quantités respectives bien définies, de deux composants qui peuvent être formés soit par des liquides, soit par un liquide et un produit en poudre, étant observé que pour des raisons de conservation ou de fraîcheur de goût il est nécessaire ou même seulement avantageux que ce mélange survienne immédiatement avant l'emploi, c'est-à-dire avant la dégustation. A titre d'exemple non limitatif on peut citer le cas des boissons anisées (telles notamment que celles connues sous le nom de "pastis" ou "anissette"), comprenant en principe cinq volumes d'eau pour un volume de liqueur.

La présente invention a pour objet, à titre de produit industriel nouveau, un gobelet à boire spécialement agencé pour permettre dans les meilleures conditions souhaitables, la préparation, la conservation, le transport et la distribution de boissons du type susvisé, dont les deux constituants sont mélangés au moment même de la dégustation.

Le gobelet suivant l'invention est essentiellement remarquable en ce qu'il comprend un récipient en forme de verre à l'intérieur duquel est maintenue une fiole obturée de manière étanche pour renfermer l'un des deux constituants, l'ouverture dudit récipient ou verre étant fermée par un opercule thermosoudé de façon à retenir le second constituant disposé autour de la fiole précitée.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une coupe axiale schématique d'un gobelet à boire établi conformément à l'invention.

Fig. 2 en est une coupe transversale suivant la plan indiqué en II-II en fig. 1.

5 Fig. 3 représente la partie supérieure de la douille renfermant la fiole du gobelet suivant fig. 1 et 2.

Fig. 4 montre une variante du gobelet suivant fig. 1.

10 fig. 5 est une coupe axiale illustrant un autre mode de mise en oeuvre de l'invention.

Fig. 6 et 7 représentent, en plan par dessus et en coupe axiale, un gobelet réalisé conformément à une quatrième variante.

15

Dans la forme de réalisation représentée en fig. 1 à 3, le gobelet suivant l'invention comprend un récipient 1 en forme de verre, qu'on a supposé réalisé en matière synthétique transparente. Le fond, prévu légèrement surélevé, de ce
20 verre 1 est solidaire d'une tubulure axiale 2 établie à une hauteur réduite et dont la paroi interne est pourvue d'un filet hélicoïdal ; dans cette tubulure 2 vient se visser la base ouverte 3a d'une douille cylindrique 3 en matière plastique, préférentiellement transparente. La paroi interne de
25 cette douille 3 comporte des ailettes de calage 3b, au nombre de trois dans l'exemple envisagé et orientées obliquement vers l'intérieur ; le sommet de ces ailettes 3b se raccorde à des butées ou arêtes 3c qui s'étendent dans la partie supérieure 3d de la douille 3, laquelle partie supérieure 3d
30 présente le profil "pincé" montré en fig. 3 afin de permettre une préhension aisée, comme on le comprendra mieux ci-après.

Dans la douille ainsi constituée est engagée une fiole en verre 4 dont l'ouverture est tournée vers le bas, en prenant
35 appui contre un joint ou garniture d'étanchéité 5 logé dans la tubulure 2. Le diamètre de cette fiole 4 est tel que sa paroi latérale cylindrique vient se centrer et se coincer entre les ailettes déformables 3b tandis que son fond, tourné vers le haut, est maintenu par les butées supérieures

3c, avec interposition d'un disque de calage tel que 6. On notera enfin que l'ouverture du verre 1 est fermée par un opercule thermosoudé 7, muni d'une patte latérale de préhension 7a.

5

Le remplissage automatique de la fiole 4 peut être opéré alors que cette dernière est engagée dans la douille 3, l'extrémité 3d de celle-ci étant alors bien entendu tournée vers le bas. Le récipient ou verre 1 étant présenté ouvert en direction du bas, la douille 3 est vissée par sa base 3a dans la tubulure taraudée 2 ; la garniture 5 assure l'étanchéité de l'obturation de la fiole 4 tandis que le disque 6 permet la compensation des légères différences de hauteur susceptibles d'affecter les fioles. Le verre 1 est ensuite retourné de façon à autoriser son remplissage et l'opercule 7 est finalement mis en place.

On notera que les deux constituants liquides qui remplissent respectivement la fiole 4 et le verre 1 sont maintenus séparés, sans aucun risque de mélange. L'espace annulaire ménagé par les ailettes 3b forme isolant et évite tout refroidissement ou échauffement exagéré du liquide contenu dans la fiole 4.

25 Au moment de l'emploi l'utilisateur déchire et élimine l'opercule 7. Il lui suffit alors de saisir la partie supérieure 3d de la douille 3 et de lui impartir un mouvement de rotation dans le sens du dévissage ; le contenu de la fiole 4 vient alors se mélanger par le bas au contenu du verre 1.

30 L'ensemble formé par la douille 3 et la fiole 4, rendues solidaires l'une de l'autre par suite des ailettes 3b, peut être retiré du verre 1 qui est ensuite susceptible d'être utilisé pour la dégustation de la boisson obtenue par le mélange des deux doses de constituants.

35

Fig. 4 illustre une variante dans laquelle la fiole montée à l'intérieur de la douille 13 est constituée par une petite bouteille 14 de type en soi connu dans le commerce des alcools, l'ouverture du goulot 14a étant obturée par portée

contre la garniture 15. Les ailettes 13_b assurent le centrage de cette bouteille 14 et sa solidarisation avec la douille 13, le calage dans le sens axial étant opéré à l'aide d'un tampon supérieur 16 susceptible de se comprimer élastiquement.

5

L'utilisation est bien entendu identique à ce qui a été exposé ci-dessus en référence aux fig. 1 à 3.

Fig. 5 illustre une autre forme de réalisation du gobelet
10 suivant l'invention. On retrouve ici un récipient ou verre 21 dont le fond est pourvu d'une tubulure taraudée 22, mais c'est la base ouverte ou goulot 24_a de la fiole 24 qui vient se visser de manière étanche dans la tubulure précitée. On se dispense ainsi de la douille 3 ou 13 des formes de réalisation
15 précédentes, étant observé que l'opercule 27 fixé sur le bord ouvert du récipient 1 peut avantageusement venir se fixer contre le fond, tourné vers le haut, de la fiole 24 qui est ainsi retenue axialement dans ledit récipient ; ce fond est avantageusement prévu à profil "pincé", comme
20 montré en 24_b, de façon à faciliter le dévissage de la fiole 24 lors de l'utilisation.

On remarquera qu'on peut alors prévoir la tubulure 22 sous forme indépendante, en lui faisant simplement comporter une
25 embase annulaire 22_a propre à lui conférer une meilleure assise ; les fioles 24 sont ainsi susceptibles d'être remplies par avance et d'être stockées à l'état plein en étant obturées par la tubulure 22-22_a, leur fixation dans les verres 1 étant opérée au dernier moment, c'est-à-dire lors du remplissage de ceux-ci et de leur obturation à l'aide de l'opercule
30 27.

Fig. 6 et 7 illustrent encore une autre forme de réalisation dans laquelle le gobelet comprend une fiole en verre 34 dont
35 la base est centrée à l'intérieur d'une tubulure axiale 32 solidaire du fond du verre 31. Cette fiole 34 est obturée par un bouchon 38 vissé sur le goulot 34_d avec interposition d'un disque d'étanchéité 35. Ce bouchon 38, disposé immédiatement au-dessous de l'opercule 37, est solidaire de bras

radiaux 38a qui assurent, par portée contre la paroi intérieure du verre 31, le calage de la fiole 34 à l'intérieur de celui-ci.

- 5 Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents. On conçoit en particulier que le
- 10 profil du récipient et de la fiole peut être quelconque de la même manière que leur mode de bouchage.

15

20

Revendications de brevet

1. Gobelet à boire permettant au moment de l'emploi le mélange de deux doses de constituants, caractérisé en ce
5 qu'il comprend un récipient en forme de verre à l'intérieur duquel est maintenue une fiole obturée de manière étanche pour renfermer l'un des deux constituants, l'ouverture dudit récipient ou verre étant fermée par un opercule thermosoudé de façon à retenir le second constituant disposé autour de
10 la fiole précitée.
2. Gobelet suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'ouverture de la fiole est tournée vers le bas et est obturée par application contre le fond du récipient ou
15 verre.
3. Gobelet suivant la revendication 2, caractérisé en ce que le fond du récipient ou verre présente une tubulure axiale de faible hauteur dont la paroi intérieure est filetée,
20 l'espace délimité par cette tubulure étant pourvu d'une garniture d'étanchéité.
4. Gobelet suivant les revendications 2 et 3 envisagées en combinaison, caractérisé en ce que la tubulure reçoit par
25 vissage la base filetée d'une douille dont la paroi intérieure est pourvue d'ailettes et de butées qui assurent le centrage de la fiole et sa solidarisation avec ladite douille.
5. Gobelet suivant la revendication 4, caractérisé en ce que
30 le sommet de la douille présente un profil propre à faciliter son entraînement en rotation.
6. Gobelet suivant les revendications 2 et 3 envisagées en combinaison, caractérisé en ce que le goulot qui borde
35 l'ouverture de la fiole présente un filet propre à se visser dans la tubulure.
7. Gobelet suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'ouverture de la fiole est tournée vers le haut et est

fermée par un bouchon pourvu de bras radiaux de calage appliqués contre la paroi interne du récipient ou verre tandis que la base de ladite fiole est centrée dans une tubulure axiale solidaire du fond dudit récipient.

5

10

1/3

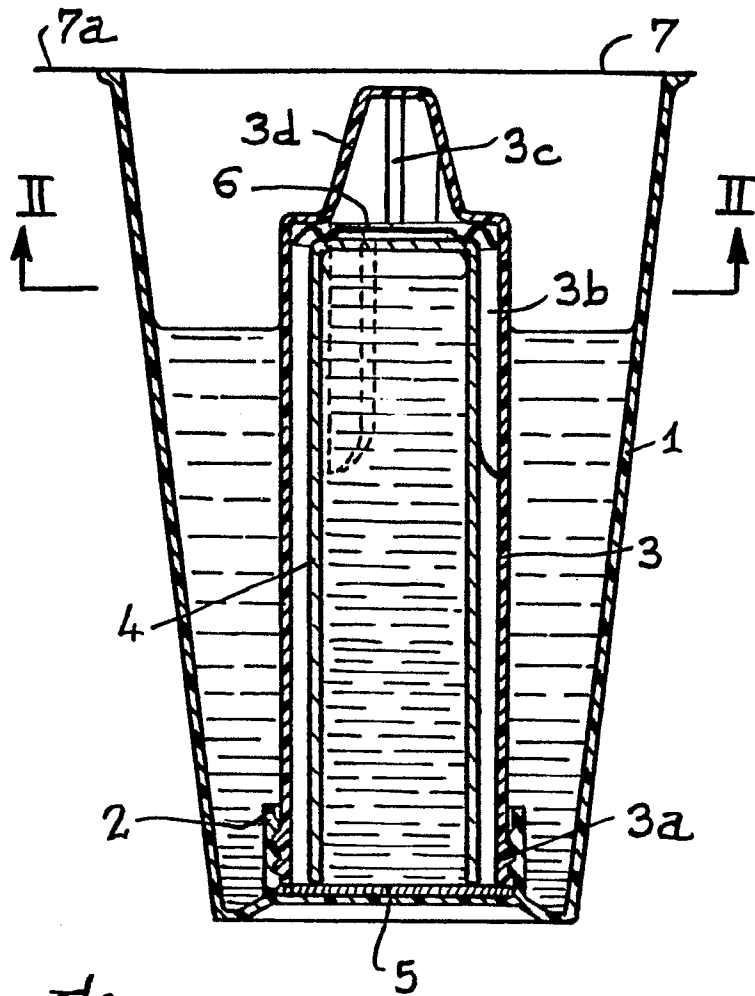


Fig. 1

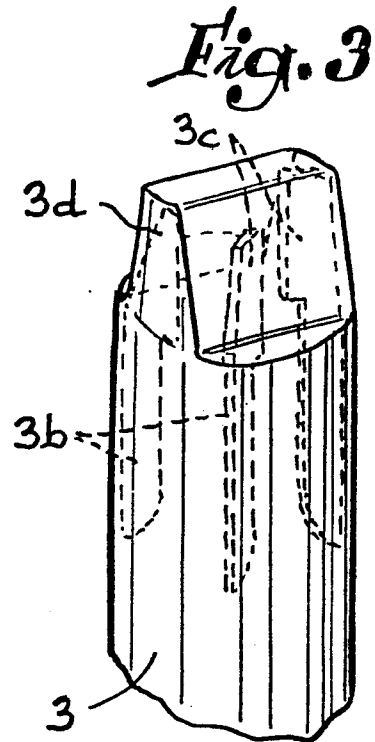


Fig. 3

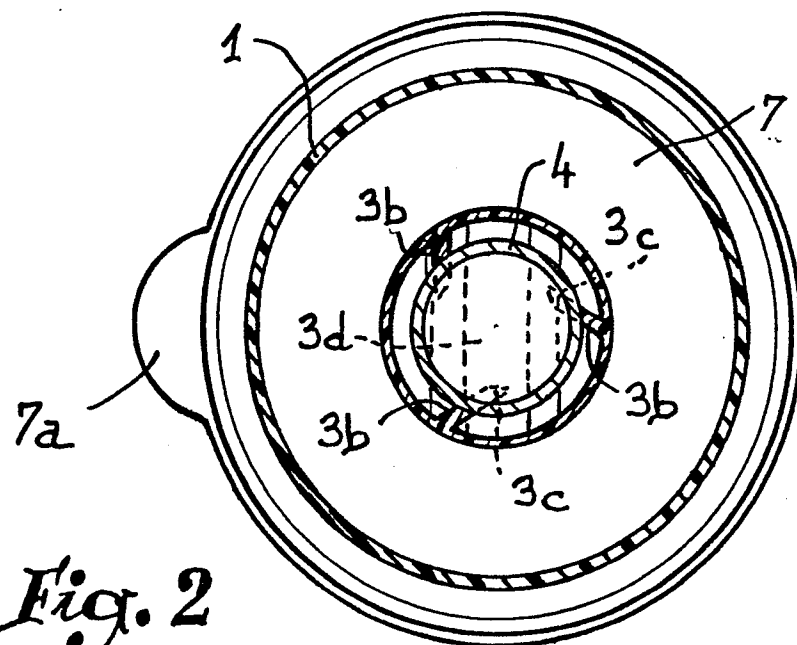
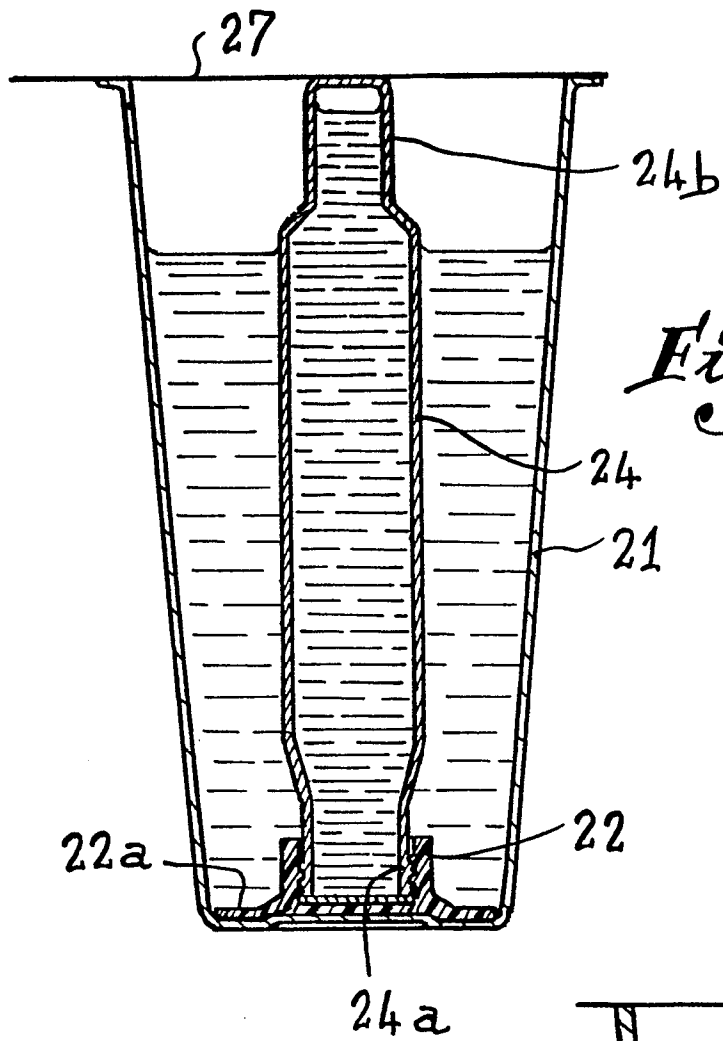
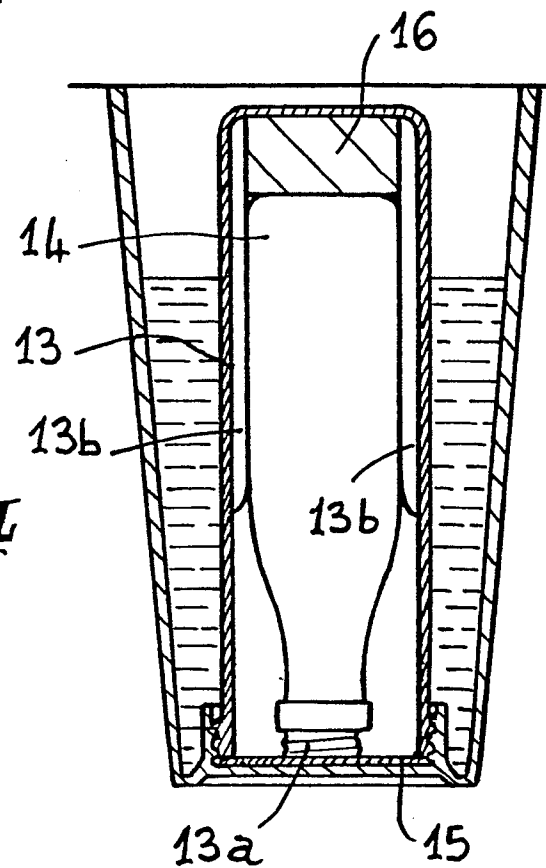
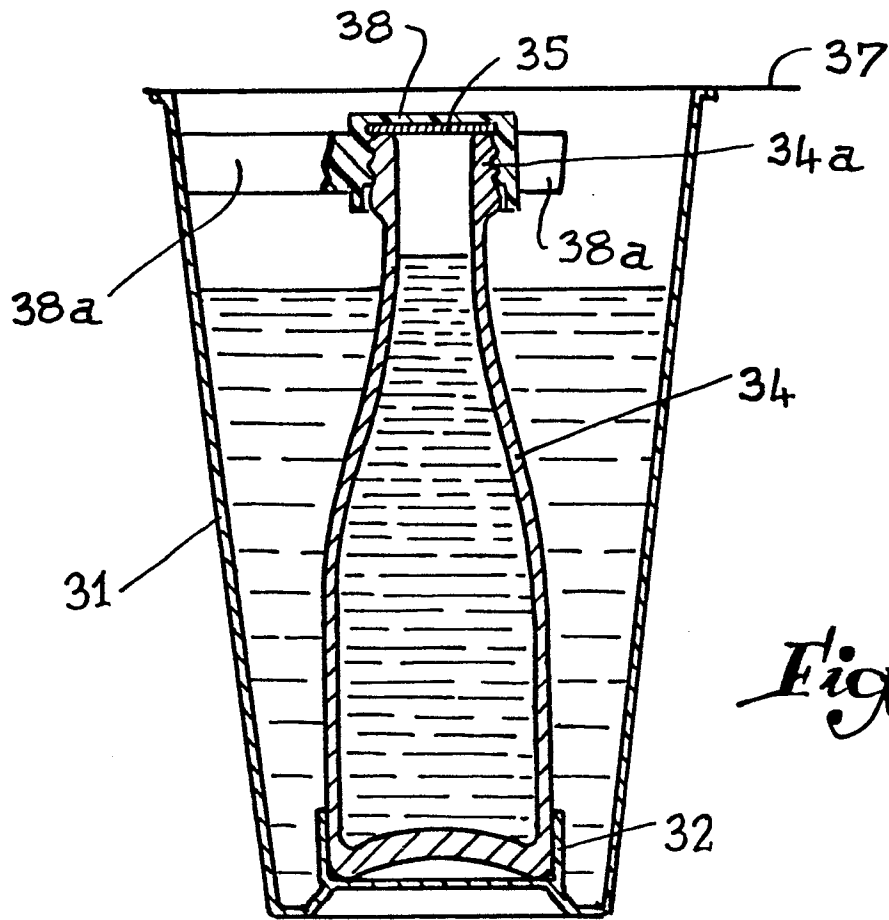
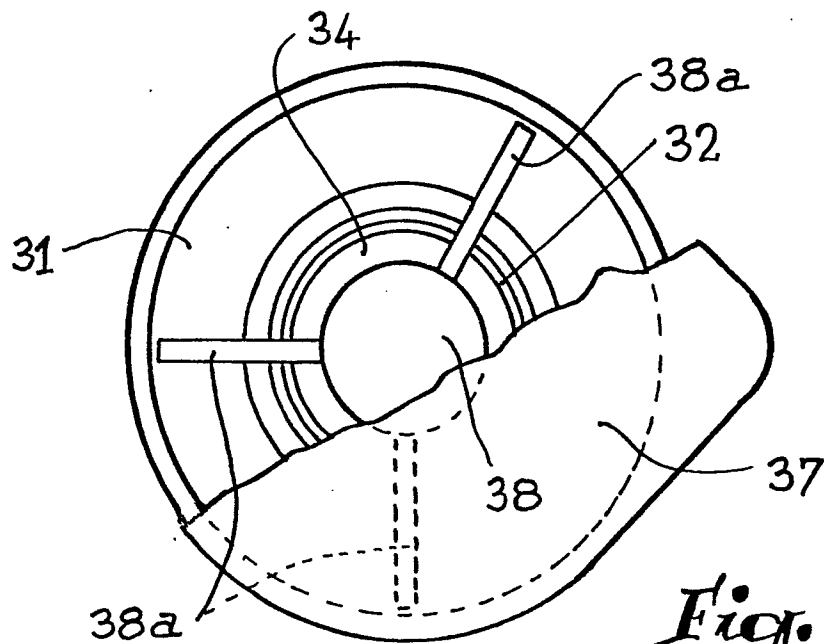


Fig. 2

2/3

*Fig. 5**Fig. 4*

3/3

*Fig. 7**Fig. 6*